

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78144
Objet

ECLAIRAGE PUBLIC
Transformation du réseau
d'alimentation
travaux négociés avec
l'entreprise BOISNARD

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf septembre* à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET, GUICHAQUA, BOULAN, BROTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFELL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'opération a pour but la transformation du réseau d'alimentation et la modernisation de l'éclairage proprement dit dans le secteur compris entre l'Avenue de Pontailac, le Bd Baillet, la rue Eugène Fromentin, le Bd Champlain, le Lycée Technique, le Bd de Perpigna et l'Avenue de la Conche du Chay.

La situation géographique de cette opération est motivée par de nombreuses réclamations consécutives à la vétusté des ouvrages et notamment des relais en place.

Il importe en effet de renouveler de telles opérations chaque fois que possible afin de récupérer le maximum de relais susceptibles d'être utilisés en d'autres quartiers puisque ceux-ci ne sont plus fabriqués ni réparés, la S.I.T.T. n'existant plus.

Quatre entreprises spécialisées, consultées à cet effet, ont présenté des offres de prix :

- Société LACOMBE & Cie, 25 Rue Général Leclerc à PONS..157.160.64 TTC
- S.A. ELECTRO ENTREPRISE CHARENTAISE à TONNAY-CHARENTE.164.955.16 TTC
- ENTREPRISE CHARENTAISE D'EQUIPEMENT ELCTRIQUE A ROYAN.121.116.24 TTC
- Entreprise BOISNARD.Rue de la Libération à GEMOZAC....119.269.92 TTC

Il ressort de cette consultation que l'Entreprise BOISNARD à GEMOZAC a présenté l'offre de prix la plus avantageuse, tant sur le plan technique que financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés et notamment l'article 308

Vu le projet de marché négocié susceptible d'intervenir entre la Ville et l'Entreprise BOISNARD, le montant en étant estimé à 119.269,92 Francs toutes taxes comprises,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure un marché négocié avec l'entreprise BOISNARD, rue de la Libération à GEMOZAC, pour la transformation du réseau d'alimentation et la modernisation de l'éclairage proprement dit, le montant du marché étant estimé à CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF FRANCS QUATRE VINGT DOUZE Centimes (119.269,92 Fr) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 901 article 2331 sous la rubrique "Voirie, travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public", du Budget Primitif pour l'exercice 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MÉRIN, le 11 OCT. 1978

Le Sous-Préfet.

P. HUG



EXTRAIT CONFORME

pour le Maire

Adjoint Délégué,